

**Monsieur Jean-Louis Baglan,
nouvel inspecteur d'académie
de Haute-Garonne, nous présente
ses priorités et les axes majeurs
de son action.**

Frédérique Rousseau : Tout d'abord monsieur l'inspecteur, bonjour et bienvenue en Haute-Garonne, à l'inspection académique de Toulouse.

Vous venez de prendre vos fonctions, comment s'est passée la rentrée ?

Jean-Louis Baglan : D'excellente manière, grâce à un accueil chaleureux, même si, vous le savez, j'ai pris mon poste de manière anticipée. Mon prédécesseur monsieur Rafenomanjato devait partir à la mi-octobre, mais a dû quitter ses fonctions pour raison de santé. Je me suis naturellement inscrit dans la continuité de son action. Je sais qu'il sortira vainqueur du combat qu'il mène aujourd'hui.

Evidemment mon regard est attiré par l'étendue et la densité du département, majoritairement urbain, mais je serai attentif à sa dimension rurale, son public spécifique et sa cul-

JL.Baglan : Elles m'ont permis de connaître différentes académies et donc différentes organisations, puisqu'il est vrai, j'ai eu l'occasion d'exercer différentes missions dans plusieurs départements et sur différents postes comme vous venez de le rappeler. Elles m'ont aussi montré qu'il y avait des marges d'autonomie et donc de progrès dans nos unités.

J'ajouterai que je suis économiste de formation. J'ai donc acquis une culture qui s'inscrit dans la relation coûts/avantages.

FR : Qu'est-ce qui motive vos choix et guide vos actions ?

JL.B : Issu d'une famille modeste, mon père était ouvrier maçon, je suis très attaché à l'école républicaine. Mes parents m'ont transmis la valeur du travail. L'école m'a amené là où je suis et je veux donner aux enfants le désir de mener à terme leurs projets par-delà leurs différences.

Cet attachement à l'école m'a guidé vers ce métier et il est important pour moi de rendre aux autres ce que l'école m'a donné. L'école est un moyen de mixité sociale, même s'il reste encore beaucoup de progrès à faire.

La deuxième chose qui me tient à cœur, c'est la formation. Autrefois impliqué professionnellement dans l'information et l'orientation des élèves, j'ai été formateur à l'ESEN *, qui forme entre autres les inspecteurs, j'y intervins toujours régulièrement.

**« Je suis un homme de dialogue et de communication,
mais aussi un homme de décision »**

ture propre. Je sais qu'il y a des publics défavorisés à la ville comme à la campagne et je devrai veiller à un traitement équitable des situations.

FR. : *Votre parcours professionnel est diversifié et riche d'expériences: après une carrière dans l'orientation (conseiller d'orientation en Bourgogne, directeur de CIO à Albertville), vous avez simultanément passé les concours de personnel de direction et d'inspecteur de l'Éducation nationale, c'est en tant que tel que vous avez exercé en Vendée, puis dans le département de Loire-atlantique. Lauréat du concours d'inspecteur d'académie, vous avez été nommé inspecteur d'académie établissements et vie scolaire dans l'académie de Nantes, où vous avez exercé pendant trois ans. Vous avez ensuite été nommé directeur des services départementaux de l'Éducation nationale, d'abord dans le Cantal, puis dans la Vienne et vous arrivez maintenant en Haute-Garonne pour votre troisième poste.*

Que vous ont apporté vos différentes fonctions avant de venir parmi nous ?

Je crois donc à la nécessité de se former tout au long de sa vie, de sa carrière, pour s'enrichir, évoluer et élargir son horizon.

Enfin je me donne comme priorité de donner plus à ceux qui en ont le plus besoin, par exemple favoriser la scolarisation des élèves en situation de handicap (qui fera d'ailleurs l'objet d'un prochain BI), les enfants du voyage ...

FR.: *Et sur le plan éducatif et pédagogique, avez-vous des priorités ?*

JL.B. : Je m'inscris totalement dans la grande priorité nationale de maîtrise du langage et de lutte contre l'illettrisme. Savoir lire et écrire est essentiel, c'est un discours fort dont je souhaite que les Inspecteurs soient porteurs auprès du premier degré.

Favoriser les liaisons école-collège et collège-lycée, est une autre des mes priorités dans ce département. Il faut éviter les ruptures dans les parcours scolaires et renforcer les politiques de bassin.



F.R. : *Précisément, comment évaluer des projets et exiger des résultats, tout en laissant aux écoles et aux établissements une relative autonomie ?*

JL.B. : Justement parce que je crois véritablement au projet, qu'il soit individuel ou s'inscrivant dans une démarche d'établissement et que, dans la mise en œuvre de ce projet, il y a une large part d'autonomie. L'évaluation je le répète, n'est pas une fin en soi, mais elle est indispensable. Cela reste difficile à faire, il nous faut des indicateurs pertinents pour mesurer les actions et les résultats obtenus dans les établissements avec l'aide des corps d'inspection.

Les objectifs ont-ils été atteints, un diagnostic préalable en matière de besoins avait-il été établi, et surtout comment aider les équipes à aboutir dans leurs projets, à les repenser par-

fois ?...autant de questions qu'il est utile de se poser.

Mes expériences antérieures m'ont permis d'aborder la recherche de solutions par le dialogue et la mise en œuvre d'actions, en accompagnant les équipes sur place. Je suis en effet partisan d'un travail d'équipes plurielles qui vont sur le terrain. Un tiers des EPLE du département est actuellement doté de contrats d'objectifs qu'il ne faut cesser d'encourager pour travailler en ce sens, à savoir ensemble.

F.R. : *Qu'entendez-vous par « politique de bassin » ?*

JL.B. : Il y a six bassins en Haute-Garonne, ce sont des entités territoriales qui permettent d'assurer une continuité éducative satisfaisante. Développer la politique de bassin, c'est ainsi développer le travail en commun entre les personnels de direction et les corps d'inspection pour développer une nouvelle forme de pilotage pédagogique.

F.R. : *Aurez-vous de nouvelles exigences envers les corps enseignants et la communauté éducative en général ?*

JL.B. : Je suis effectivement quelqu'un d'exigeant qui souhaite obtenir l'adhésion de tous pour améliorer encore les résultats, tout en étant très attentif aux relations humaines. Prenons l'exemple des EPLE *. L'autonomie des établissements du second degré passe par une « confiance a priori », mais cela suppose aussi une « évaluation a posteriori. »

La LOLF * impose d'ailleurs d'une certaine manière cette « politique de résultats ». Cette évaluation peut s'exercer sous différentes formes : évaluation externe, audit, évaluation-contrôle, évaluation par les résultats...L'objectif final étant une auto-évaluation par les établissements eux-mêmes qui seront à même de mesurer les écarts éventuels entre leurs objectifs, leurs actions, et les résultats obtenus. Il s'agit d'un véritable changement de culture, qui se fera petit à petit, en s'appuyant sur de nouveaux outils tels que les tableaux de bord, et des indicateurs, c'est-à-dire des critères d'évaluation, bien définis.

Mais je souhaite ajouter quelque chose : si l'évaluation permet de mesurer effectivement l'efficacité d'une politique éducative, c'est par le dialogue que nous trouverons des solutions, pour aider et soutenir sur le terrain les équipes dans leurs projets.

F.R. : *Vous arrivez dans notre département et vous découvrez justement votre nouvelle équipe de travail au sein de l'Inspection académique...*

JL.B. : On ne peut diriger un département tel que la Haute-Garonne comme celui du Cantal ou de la Vienne. Ici le travail de collaboration s'impose de lui-même, et je ne peux que m'en réjouir, car je suis quelqu'un qui a besoin d'être entouré, d'être éclairé pour prendre des décisions. Tout se met en place pour ce travail de mise en commun nécessitant de plus en plus de délégations en toute confiance. La présence à mes côtés d'une équipe de direction favorise cette approche collective et aide à ma prise de décision.

Mon action inscrit naturellement le département dans les priorités académiques.

F.R. : *Merci monsieur l'inspecteur d'académie pour cet entretien.*

*Cellule communication
Inspection académique*

* École supérieure de l'Éducation nationale

* Établissements publics locaux d'enseignement : collèges et lycées

* Loi organique relative aux lois de finances